

MAISON DE QUARTIER DES ORS

26 Rue Magnard
26100 ROMANS SUR ISERE

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31/12/2019

MAISON DE QUARTIER DES ORS

26 Rue Magnard
26100 ROMANS SUR ISERE

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

-  Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
-  Rapport spécial sur les conventions réglementées

MAISON DE QUARTIER DES ORS

26 Rue Magnard
26100 ROMANS SUR ISERE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31/12/2019

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31/12/2019

Aux adhérents,

1 OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Maison De Quartier DES ORS relatifs à l'exercice clos le 31/12/2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 16 juin 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2 FONDEMENT DE L'OPINION

2.1 Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

2.2 Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1 janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous

n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

3 OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note IX de l'annexe des comptes annuels concernant l'impact de la crise sanitaire COVID sur l'activité de l'association.

4 JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

La note « IV-Etat des immobilisations » de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à ce poste. Dans le cadre notre appréciation, nous avons examiné les modalités d'inscription à l'actif des investissements réalisés sur l'exercice ainsi que les valeurs retenues pour leur amortissement. Nous nous sommes également assurés de la pertinence des informations fournies en annexes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

5 VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

6 RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle

interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

7 RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments

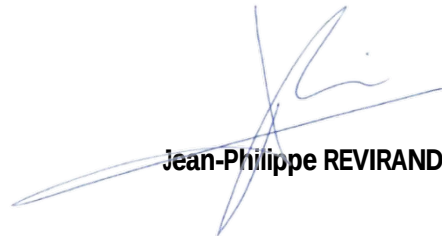
collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Beaumont-Lès-Valence, Le 27 Août 2020

AUDITEO

Le Commissaire aux Comptes



Jean-Philippe REVIRAND

BILAN

Actif	Du 01/01/2019 au 31/12/2019			31.12.2018
	Brut	Amort	Net	Total
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	7 785.77	7 785.77		
FRAIS D'ETABLISSEMENTS				
FRAIS D'AUGMENTATION DE CAPITAL				
FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT				
CONCES. BREVETS LICENCES MARQUES	7 785.77	7 785.77		
DROIT AU BAIL				
AUTRES				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES EN COURS				
AVANCES ET ACOMPTES				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	169 668.81	102 750.74	66 918.07	58 854.74
TERRAINS				
CONSTRUCTIONS SUR SOL PROPRE				
CONSTRUCTIONS SUR SOL D'AUTRUI				
INSTALLATION TECHNIQUE MATERIEL ET OUTILLAGE	33 667.46	11 567.24	22 100.22	6 657.25
AUTRES	136 001.35	91 183.50	44 817.85	52 197.49
IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS				
AVANCES ET ACOMPTES				
IMMOBILISATIONS GREVEES DE DROITS				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
PARTICIPATIONS				
CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS				
AUTRES TITRES IMMOBILISES				
PRETS				
AUTRES				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (1)	177 454.58	110 536.51	66 918.07	58 854.74
STOCKS ET ENCOURS				
MATIERES PREMIERES & AUTRES APPROVISIONNEMENTS				
EN COURS DE PRODUCTION				
PRODUITS INTERMEDIAIRES				
MARCHANDISES				
FOURNISSEURS AVANCES ET ACOMPTES VERSES/COMMANDES				
CREANCES	124 840.02		124 840.02	104 003.99
CREANCES USAGERS ET COMPTES RATTACHES	12 806.71		12 806.71	2 624.79
AUTRES	112 033.31		112 033.31	101 379.20
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
DISPONIBILITES	41 948.76		41 948.76	22 430.97
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE				2 484.00
TOTAL ACTIF CIRCULANT (2)	166 788.78		166 788.78	128 918.96
CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES (3)				
PRIMES DE REMBOURSEMENTS D'EMPRUNTS (4)				
ECART DE CONVERSION ACTIF (5)				
TOTAL GENERAL	344 243.36	110 536.51	233 706.85	187 773.70

SARL AUDITEO
80 Ancienne route de Chabeuil
26760 BEAUMONT LES VALENCE

BILAN

Passif	31/12/2019 Montant	31.12.2018 Total
FONDS PROPRES		
FONDS ASSOCIATIFS SANS DROIT DE REPRISE	17 035.17	17 035.17
ECART DE REEVALUATION		
RESERVES	77 198.26	77 198.26
REPORT A NOUVEAU	-42 604.69	-16 866.67
RESULTAT DE L'EXERCICE	5 456.83	-25 738.02
TOTAL FONDS PROPRES (1)	57 085.57	51 628.74
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
FONDS ASSOCIATIFS AVEC DROIT DE REPRISE	13 750.00	18 750.00
ECART DE REEVALUATION		
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	40 822.64	29 803.72
PROVISIONS REGLEMENTES		
DROITS DES PROPRIETAIRES		
TOTAL AUTRES FONDS ASSOCIATIFS (2)	54 572.64	48 553.72
TOTAL FONDS ASSOCIATIFS (1 + 2)	111 658.21	100 182.46
PROVISIONS POUR RISQUES	9 060.40	7 341.40
PROVISIONS POUR CHARGES		
TOTAL DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (3)	9 060.40	7 341.40
FONDS DEDIES (4)		
EMPRUNTS OBLIGATAIRES		
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES D'ETABLISSEMENTS DE CREDITS	20 000.00	200.25
EMPRUNTS ET DETTES FINANCEURS DIVERS		
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES		
DETTE FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	35 022.02	20 258.14
DETTE FISCALES ET SOCIALES	22 571.67	36 329.66
DETTE SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES		
AUTRES DETTES	792.21	311.63
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	34 602.34	23 150.16
TOTAL DETTES (5)	112 988.24	80 249.84
ECARTS DE CONVERSION PASSIF (6)		
TOTAL GENERAL	233 706.85	187 773.70

COMPTE DE RESULTAT

Sélection période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Toutes les écritures

Charges (ttc)	Du 01/01/2019 au 31/12/2019		31.12.2018
	Montant	Total	Total
CHARGES D'EXPLOITATION			
ACHATS DE MARCHANDISES			
VARIATION DE STOCK			
ACHATS MATIERES PREMIERES AUTRES APPROVISIONNEMENTS			
VARIATION DE STOCK			
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERIEURES	109 763.29		95 377.03
IMPOTS TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	4 555.00		4 961.36
SALAIRES ET TRAITEMENTS	180 222.57		220 650.33
CHARGES SOCIALES	48 573.64		68 344.19
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS		13 040.05	9 017.42
/IMMOBILISATIONS : DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	11 321.05		9 017.42
/IMMOBILISATIONS : DOTATION AUX PROVISIONS			
/ACTIF CIRCULANT : DOTATION AUX PROVISIONS			
RISQUES & CHARGES : DOTATION AUX PROVISIONS	1 719.00		
SUBVENTIONS ACCORDEES PAR L'ASSOCIATION			
AUTRES CHARGES	44 970.68		37 475.06
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (1)		401 125.23	435 825.39
QUOTES-PARTS DE RESULTAT SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN (2)			
CHARGES FINANCIERES			
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS			
INTERETS ET CHARGES ASSIMILES	70.66		
DIFFERENCES NEGATIVES DE CHANGE			
CHARGES NETTES / CESSIION VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT			
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (3)		70.66	
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
SUR OPERATIONS DE GESTION	161.61		1 512.37
SUR OPERATION EN CAPITAL	454.67		735.20
DOTATION AUX PROVISIONS REGLEMENTEES			
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS EXCEPTIONNELS			
DOTATION AUX PROVISIONS REGLEMENTEES STOCKS			
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (4)		616.28	2 247.57
ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES (5)			
PARTICIPATION DES SALAIRES AU RESULTAT (6)			
IMPOTS SUR LES SOCIETES (7)			
TOTAL DES CHARGES		401 812.17	438 072.96
SOLDE CREDITEUR = BENEFICE		5 456.83	
TOTAL GENERAL		407 269.00	438 072.96

COMPTE DE RESULTAT

Produits (ttc)	Du 01/01/2019 au 31/12/2019		31.12.2018
	Montant	Total	Total
PRODUITS D'EXPLOITATION			
VENTES DE MARCHANDISES			
PRODUCTION VENDUE	61 558.75		72 608.86
SOUS-TOTAL A		61 558.75	72 608.86
PRODUCTION STOCKEE			
PRODUCTION IMMOBILISEE			
SUBVENTION D'EXPLOITATION	282 029.43		277 906.18
REPRISES SUR PROVISIONS TRANSFERT DE CHARGES	1 419.43		14 397.00
COLLECTES			
COTISATIONS			
AUTRES PRODUITS	53 850.57		43 308.19
SOUS-TOTAL B		337 299.43	335 611.37
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (1)		398 858.18	408 220.23
QUOTES-PARTS DE RESULTAT SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN (2)			
PRODUITS FINANCIERS			
DE PARTICIPATION			
D'AUTRES VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT ET CREANCES			
AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	42.09		119.33
REPRISES SUR PROVISIONS			
TRANSFERT DE CHARGES			
DIFFERENCES POSITIVES DE CHANGE			
PRODUITS NETS / CESSION VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT			
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (3)		42.09	119.33
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
SUR OPERATIONS DE GESTION	2 077.08		1.94
SUR OPERATIONS EN CAPITAL	6 291.65		3 993.44
REPRISES SUR PROVISIONS			
TRANSFERT DE CHARGES			
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (4)		8 368.73	3 995.38
REPORT DES RESSOURCES NON UTILISEES DES EXERCICES ANTERIEURS			
TOTAL DES PRODUITS		407 269.00	412 334.94
SOLDE DEBITEUR = PERTE			25 738.02
TOTAL GENERAL		407 269.00	438 072.96

Association Maison de Quartier des ORS

Annexe aux comptes annuels Exercice clos le 31 décembre 2019

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 233 706 ,85€ et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste dégageant un excédent de 5 456,83€.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes indiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 16 juin 2020 par les dirigeants de l'association.

I – Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence et conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Les méthodes d'évaluation retenues et la présentation des comptes annuels n'ont pas été modifiés par rapport à l'exercice précédent.

II – Evènements significatifs de l'exercice

RAS

SARL AUDITEO
80 Ancienne route de Chabeuil
26760 BEAUMONT LES VALENCE

III – Engagements financiers et autres informations

30 – Comptabilisation des subventions

301 – Inscription dans les comptes

Les subventions de toutes natures dont bénéficie l'association sont inscrites dans les comptes dès leur attribution par l'autorité responsable.

302 – prise en compte dans les résultats

L'inscription des subventions dans les résultats répond aux règles suivantes :

- Les subventions de fonctionnement : n'étant en principe assorties d'aucune condition suspensive ou résolutoire, elles sont rattachées aux périodes qu'elles visent à couvrir.
- Subvention destinées à assurer le financement d'actions propres : elles ne sont définitivement acquises à l'Association que sous la condition suspensive de la réalisation complète des actions concernées.
- Tant que l'action n'est pas terminée la comptabilité ne reprend dans ses produits que la quote-part de la subvention destinée à assurer la couverture des frais engagés.
- Dès terminaison de l'action, le solde de la subvention est rattaché au résultat. Le cas échéant, il est constitué une provision pour pertes futures
- Les subventions reçues dans le cadre d'un mandat de transit de concours sont maintenues dans un compte ouvert au nom du bénéficiaire en attente de leur reversement et sous déduction des frais à charge de ce dernier.
- Les subventions d'investissement sont inscrites pour leur montant total dans les comptes 131, chaque subvention est affectée à un achat de matériel pour une activité bien définie sans aucune obligation de renouvellement. Une quote-part est calculée en fonction de la date d'achat et de la durée d'amortissement du matériel affecté à ladite subvention. Cette quote-part est reprise dans les produits de l'exercice au rythme de l'amortissement des biens financés.

SARL AUDITEO
80 Ancienne route de Chabeuil
26760 BEAUMONT LES VALENCE

31 – Engagements hors bilan

Financement du photocopieur en crédit bail

Redevances antérieures	:	5 997.60 €
Redevances de l'exercice	:	3 998.40 €
Total des redevances payées	:	9 996.00 €
Redevances restant à payer à -1 an	:	3 998.40 €
Redevances restant à payer 1-5 an(s)	:	7 996.80 €
Valeur résiduelle 1-5 ans	:	0.00 €

32 – Contributions valorisées non répercutées

Les contributions volontaires dont l'Association a bénéficié à titre gracieux durant l'exercice sont enregistrées dans les comptes annuels.

Elles correspondent aux dépenses détaillées ci-dessous. Elles ne représentent aucun flux financier pour l'Association et en particulier les apports en temps. Elles ne donnent lieu à aucune rémunération de la part de l'Association.

Ces contributions sont comptabilisées au débit du compte 652000 « charges supplétives » et au crédit du compte 752000 « Contrepartie charges supplétives ».

Etat des contributions valorisées non répercutées :

- Loyer annuel	26 968,05 €
- Fluides (gaz, eau électricité)	6 776,73 €
- Assurances	410,08 €
- Ménage	3 252,37 €
- Entretien du Bâtiment	7 330,54 €

Total en € :	44 737,77 €

33 – contributions refacturées

Etat néant.

SARL AUDITEO
80 Ancienne route de Chabeuil
26760 BEAUMONT LES VALENCE

34 – Autres informations significatives :

341 – Indemnité de départ à la retraite :

Le montant des indemnités de départ à la retraite des salariés de l'Association est estimé, charges comprises, à 9 060,40€. Ce montant est comptabilisé.

Ce calcul prend en compte les hypothèses suivantes :

- Départ à la retraite à l'âge de 65 ans
- Taux de charges patronales : 40 %
- Base de calcul : rémunération brute des salariés en CDI au 31/12/2019
- Utilisation d'une table actuarielle permettant d'apprécier la probabilité pour que le salarié soit en vie et présent dans l'entreprise à la date de son départ en retraite (rotation moyenne).

342 - Fiscalité de l'association

Les activités de l'association ne sont pas fiscalisées

IV – Etat des immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

	Valeur brute début exercice	Acquisitions	Cession	Valeur brute fin exercice
Immobilisations incorporelles				
Autres titres immobilisés	7 785.77			7 785.77
Total	7 785.77			7 785.77
Immobilisations corporelles				
Install. Générales	21 849.48			21 849.48
Matériel d'activité	14 488.41	19 179.05		33 667.46
Matériel de transport	68 645.00			68 645.00
Matériel de bureau et info.	24 278.24	660.00	2 099.70	22 838.54
Mobilier	22 668.33			22 668.33
Total	151 929.46	19 839.05	2 099.70	169 668.81
Total général	159 715.23	19 179.05	2 099.70	177 454.49

V – Etat des amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée normale d'utilisation des biens :

- Aménagement terrain : de 5 à 10 ans
- Installation générale et aménagement : de 3 à 5 ans
- Matériel d'activité : de 3 à 5 ans
- Matériel audiovisuel : de 3 à 5 ans
- Matériel de transport : de 4 à 10 ans
- Matériel de bureau et informatique : de 3 à 5 ans
- Mobilier : de 5 à 10 ans

SARL AUDITEO
80 Ancienne route de Chabeuil
26760 BEAUMONT LES VALENCES

	Montant début exercice	Dotations de l'exercice	Reprises	Montant fin exercice
Immobilisations incorporelles				
Autres titres immobilisés	7 785.77			7 785.77
Total	7 785.77			7 785.77
Immobilisations corporelles				
Install. Générales	19 287.42	758.45		20 045.87
Matériel d'activité	7 831.16	3 736.08		11 567.24
Matériel de transport	23 460.03	5 095.00		28 555.03
Matériel de bureau et info.	22 293.44	1 201.5	1 645.03	21 849.91
Mobilier	20 202.67	530.02		20 732.69
Total	93 074.72	11 321.05	1 645.03	102 750.74
Total général	100 860.49	11 321.05	1 645.03	110 536.51

VI – Suivi des fonds associatifs :

	Montant début exercice	augmentation	diminution	Montant fin exercice
Capital				
10260 subvention d'investissement biens renouvelables	17 035.17			17 035.17
Réserves				
106830 réserve de trésorerie	77 198.26			77 198.26
Report à nouveau/Résultat				
111000 report à nouveau	-16 866.67	-25 738.02		-42 604.69
120000 résultat de l'exercice	-25 738.02	5 456.83	-25 738.02	5 456.83
Provisions réglementées				
103000 Fonds associatifs avec droit de reprise *	18 750.00		5 000.00	13 750.00
131000 subventions d'investissement biens non renouvelables	36 077.57	17 310.57		53 388.14
139000 Reprise subvention d'investissement au résultat	-6 273.85	-6 291.65		-12 565.50
Total	100 182,46	-9 262.27	-20 738.02	111 658.21

* Contrat d'apport avec droit de reprise pour un montant de 20 000.00 €

Remboursements antérieures : 1 250.00 €
Remboursements de l'exercice : 5 000,00 €
Total des remboursements : 6 250,00€

SARL AUDITEO
80 Ancienne route de Chabeuil
26760 BEAUMONT LES VALENCES

Remboursements restant à -1 an : 5 000.00 €
Remboursements restant de 1 à 5 an(s) : 8 750.00 €

VII – Etat des provisions

Provisions réglementées	Montant début exercice	Dotations de l'exercice	Reprises	Montant fin exercice
Amortissements dérogatoires				
Total				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques				
Provisions charges de personnels				
Provisions retraite	7 341.40	1 719.00		9 060.40
Total	7 341.40	1 719.00		9 060.40

VIII – Etat des échéances des créances et des dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières			
Clients et comptes rattachés	12 806.71	12806.71	
Autres créances			
Divers état	112 033.31	112 033.31	
Débiteurs divers			
Disponibilités	41 948.76	41 948.76	
Charges constatées d'avance			
Total	166 788,78	166 788.78	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Dettes établissement de crédit				
Dettes emprunt FSCF	20 000,00	20 000,00		
Fournisseurs et comptes rattachés	35 022,02	35 022.02		
Personnel et comptes rattachés	9 058.68	9 058.68		
Organismes sociaux	13 512.99	13 512.99		
Taxe sur la valeur ajoutée				
Autres impôts et taxes				
Autres dettes	792.21	792.21		
Produits constatés d'avance	34 602.34	34 602.34		
Total	112 988.20	112 988.20		

IX Crise Sanitaire liée au Covid 19

La crise sanitaire liée au Covid-19 et les mesures de confinement instaurées à compter du 17 mars 2020 ont conduit la maison de quartier à adapter son fonctionnement afin de poursuivre, dans la mesure du possible, ses activités en utilisant les technologies de l'information et de la communication à sa disposition. Les conséquences de cette situation sont à ce jour difficilement mesurables. Cet événement postérieur à la clôture 2019 n'a amené aucun ajustement des comptes 2019. La valeur des actifs qui a servi de référence à l'établissement des comptes est celle de la situation existante au 31 décembre 2019. Aucun risque n'a fait l'objet de provision dans les comptes 2019. Toutefois les conséquences de cette crise pourraient avoir un impact sur les ressources de l'association des exercices à venir. A ce jour les conséquences ne sont pas quantifiables

SARL AUDITEO
80 Ancienne route de Chabeuil
26760 BEAUMONT LES VALENCE

Jean-Philippe REVIRAND
Commissaire aux comptes
jprevirand@bgm0726.fr

MAISON DE QUARTIER DES ORS

26 Rue Magnard
26100 ROMANS SUR ISERE

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31/12/2019

MAISON DE QUARTIER DES ORS

26 Rue Magnard

26100 ROMANS SUR ISERE

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2019

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes, relative à cette mission.

CONVENTION SOUMISE A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article R. 612-7 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions mentionnées à l'article L. 612-5 du code de commerce qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé.

❖ Conventions conclues avec la ville de Romans sur Isère

La ville de Romans sur Isère dispose de représentants permanents à votre Conseil d'Administration.

▪ Mise à disposition d'infrastructures dont la ville de Romans sur Isère est propriétaire

La ville met à disposition de votre association un local dont elle est propriétaire à l'adresse suivante : 26 rue Magnard à Romans sur Isère.

Le coût de cette mise à disposition est évalué à : **26 968.05 €**

La ville prend également en charge les frais suivants : gaz, électricité, eau, entretien du bâtiment et produits d'entretien.

Le coût de ces postes est évalué à : **17 769.72 €**

- **Subventions**

La ville de Romans sur Isère a versé sur cet exercice des subventions pour un montant global de
95 400,00 €

Beaumont-Lès-Valence, Le 27 Août 2020

AUDITEO

Le Commissaire aux Comptes

Jean-Philippe REVIRAND

